

Province de Québec
Municipalité du Canton de Roxton

À une session ordinaire du conseil de la Municipalité du Canton de Roxton, tenue le 6 juillet 2015 à 19h30 au lieu ordinaire de séances, conformément aux dispositions du Code municipal de la Province de Québec.

À laquelle étaient présents :

Le maire : M. Stéphane Beauchemin
Les conseillers : M. Gilles Ducharme
M. Conrad Daviau
Mme Diane Ferland
M. François Légaré
M. Bernard Bédard
M. Éric Beaugard

Caroline Choquette, directrice générale et secrétaire-trésorière, était également présente.

Tous formant quorum sous la présidence du maire.

Les états financiers en date du 30 juin 2015 ont été remis aux membres du conseil.

106-07-2015

2. **Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par M. François Légaré
appuyé par M. Éric Beaugard
et résolu à l'unanimité des conseillers que l'ordre du jour soit adopté.

Le varia reste ouvert pour l'ajout de points en cours de séance.

Adoptée

ORDRE DU JOUR

1. ~~Prière~~;
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. Questions de l'assemblée;
4. Dépôt des indicateurs de gestion pour l'année 2014;
5. Dépôt du rapport financier au 31 décembre 2014 de la Régie intermunicipale de Roxton;
6. Dépôt du rapport financier au 31 décembre 2014 de la Régie intermunicipale de protection contre l'incendie de Roxton;
7. Adoption des procès-verbaux des séances du 1er, 8 et 22 juin 2015;
8. Rapport de l'inspecteur en bâtiments;

9. Adoption du règlement modifiant le règlement de zonage numéro 181-2003 de la Municipalité du Canton de Roxton;
10. Rapport de l'inspecteur municipal;
11. Activation de l'enregistreur électronique de débordement à la station de pompage du chemin des Chalets;
12. Bilan 2007-2014 en matière de sécurité incendie;
13. Tournoi de golf bénéfique de Cooptel;
14. Appui à la FQM dans la démarche de négociation du nouveau pacte fiscal;
15. Liste des comptes;
16. Divers :
 - 16.1. Demande de creusage du fossé de la rue Ste-Thérèse;
 - 16.2. Séance de photos avec Communications par l'image pour le site internet;
17. Rapport des comités;
18. Correspondance;
19. Questions de l'assemblée;
20. Levée de l'assemblée.

4. **Dépôt des indicateurs de gestion pour l'année 2014**

Les indicateurs de gestion pour l'année 2014 ont été déposés.

5. **Dépôt du rapport financier au 31 décembre 2014 de la Régie intermunicipale de Roxton**

Le rapport financier au 31 décembre 2014 de la Régie intermunicipale de Roxton a été déposé.

6. **Dépôt du rapport financier au 31 décembre 2014 de la Régie intermunicipale de protection contre l'incendie de Roxton**

Le rapport financier au 31 décembre 2014 de la Régie intermunicipale de protection contre l'incendie de Roxton a été déposé.

107-07-2015

7. **Adoption des procès-verbaux des séances du 1er, 8 et 22 juin 2015**

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance des procès-verbaux des séances du 1er, 8 et 22 juin 2015;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par M. Bernard Bédard appuyé par M. Gilles Ducharme

et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter les procès-verbaux tels que rédigés.

Adoptée

108-07-2015

8. **Rapport de l'inspecteur en bâtiments - Dossier d'infraction sur la propriété ayant le matricule 7745-76-5403**

CONSIDÉRANT QUE la propriétaire de la propriété ayant le matricule 7745-76-5403 est en infraction suite à l'installation d'une remorque sur sa propriété en 2012;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs avis ont été transmis à la propriétaire;

CONSIDÉRANT QU'un permis pour l'agrandissement d'un bâtiment accessoire a été émis le 20 juin 2013 et que le permis est maintenant échu;

CONSIDÉRANT QUE lors de la visite de l'inspecteur en bâtiments le 3 juillet 2015 les travaux n'étaient toujours pas terminés;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par Mme Diane Ferland

appuyé par M. Gilles Ducharme

et résolu à l'unanimité des conseillers de transmettre un avis final à la propriétaire lui accordant un délai de 7 jours pour compléter les travaux. Qu'à l'expiration de ce délai, si les travaux ne sont pas complétés, un constat d'infraction avec l'amende maximale prévue au règlement soit émis. Que M. Vincent Cordeau (Service d'inspection en bâtiments de la MRC d'Acton) soit autorisé à émettre le constat d'infraction.

Adoptée

109-07-2015

8. **Rapport de l'inspecteur en bâtiments**

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance du rapport du Service d'inspection en bâtiments;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par M. François Légaré

appuyé par M. Éric Beauregard

et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter le rapport du Service d'inspection en bâtiments tel que rédigé.

Adoptée

110-07-2015

9. **Adoption du règlement 296-2015 modifiant le règlement de zonage numéro 181-2003 de la Municipalité du Canton de Roxton**

Attendu que le conseil de la municipalité de Roxton a adopté, le 6 octobre 2003, le règlement de zonage numéro 181-2003 ;

Attendu que le conseil désire modifier ledit règlement de zonage afin de permettre les usages de vente au détail d'aliments naturels et de fruits et légumes dans la zone à dominance résidentielle numéro 101 ;

Attendu que le conseil peut modifier son règlement de zonage, conformément à la section V du chapitre IV de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c.A.-19.1) ;

Attendu qu' un avis de motion a été donné par M. Conrad Daviau lors d'une séance du conseil tenu le 4 mai 2015 ;

En conséquence

il est proposé par: M. Conrad Daviau,
appuyé par: M. François Légaré
et résolu unanimement que le présent règlement soit adopté et qu'il soit statué et décrété par ce règlement ce qui suit:

Article 1 Titre du règlement

Le présent règlement s'intitule «Règlement numéro 296-2015 modifiant le règlement de zonage numéro 181-2003 de la municipalité de Roxton».

Article 2 Préambule

Le préambule du règlement fait partie intégrante de celui-ci.

Article 3 Grille des usages principaux et des normes

La grille des usages principaux et des normes, annexée pour faire partie intégrante du règlement de zonage numéro 181-2003, est modifiée par le remplacement de la note particulière [1] relative à la zone 101 par la note suivante :

[1] limité aux dépanneurs et aux commerces de vente au détail d'aliments naturels et de fruits et légumes

Article 4 **Entrée en vigueur**

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

ADOPTÉ À ROXTON, LE 6 JUILLET 2015.

Stéphane Beauchemin
Maire

Caroline Choquette
Directrice générale
et secrétaire-trésorière

111-07-2015

10. **Rapport de l'inspecteur municipal**

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance du rapport de l'inspecteur municipal;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par M. Éric Beauregard

appuyé par M. Bernard Bédard

et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter le rapport de l'inspecteur municipal tel que rédigé.

Adoptée

112-07-2015

12. **Bilan 2007-2014 en matière de sécurité incendie**

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance du rapport d'activités des années 2007 à 2014 en matière de sécurité incendie;

Il est proposé par M. Éric Beauregard

appuyé par Mme Diane Ferland

et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter le rapport d'activités. Que le rapport d'activité fasse partie intégrante de la résolution comme si au long transcrit.

Adoptée

113-07-2015

13. **Tournoi de golf bénéfice de Cooptel**

CONSIDÉRANT QUE le tournoi de golf de Cooptel se tiendra le 12 août 2015;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par M. Bernard Bédard appuyé par M. Conrad Daviau et résolu à l'unanimité des conseillers de commanditer un trou au coût de 150\$.

Adoptée

114-07-2015

14. **Appui à la FQM dans la démarche de négociation du nouveau pacte fiscal**

CONSIDÉRANT QUE le premier ministre du Québec s'est engagé à établir une relation de partenariat entre les municipalités et le gouvernement;

CONSIDÉRANT QUE le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire s'est engagé à effectuer une réelle décentralisation des pouvoirs et des leviers financiers vers les municipalités;

CONSIDÉRANT QUE nous sommes des élus avec toute la légitimité pour agir;

CONSIDÉRANT QUE 93 % de l'ensemble des MRC et des municipalités du Québec ont participé à une vaste consultation menée par la Fédération québécoise des municipalités (FQM) sur les priorités du milieu municipal;

CONSIDÉRANT QUE quelque 400 délégués ont été très clairs sur leurs ambitions à l'occasion du Grand Rendez-vous des régions, le 3 juin 2015;

CONSIDÉRANT QUE l'augmentation des normes et des exigences du gouvernement du Québec impose de lourdes charges financières aux municipalités;

CONSIDÉRANT QUE les conséquences du Pacte fiscal transitoire sont insoutenables et qu'il y a urgence d'agir;

CONSIDÉRANT QU'il est impératif qu'un nouveau Pacte fiscal soit signé avant la préparation des budgets municipaux de 2016;

Il est proposé par M. Gilles Ducharme
appuyé par :M. François Légaré
et résolu à l'unanimité des conseillers :

- D'APPUYER la FQM dans sa volonté de participer en équipe à la négociation du prochain Pacte fiscal dans la mesure où les régions trouveront leur compte;
- DE DEMANDER à la FQM de ne signer le prochain pacte fiscal que si et seulement si les éléments suivants s'y retrouvent :
 - des moyens financiers qui suivent les nouvelles responsabilités vers l'autonomie des municipalités et des MRC;
 - une diversification des revenus à l'avantage de toutes les régions du Québec;
 - des leviers financiers spécifiques au milieu rural et aux municipalités dévitalisées;
 - des orientations sur l'allègement de la reddition de comptes.

Adoptée

115-07-2015

15. **Liste des comptes**

Il est proposé par Mme Diane Ferland
appuyé par M. Conrad Daviau
et résolu à l'unanimité des conseillers d'approuver la liste des comptes à payer totalisant 160 483.57 \$ et que ceux qui sont payés avant ce jour soient ratifiés.

Adoptée

Je, Caroline Choquette, secrétaire-trésorière, certifie que la Municipalité du Canton de Roxton dispose des fonds nécessaires au paiement de ces comptes prévus au budget.

116-07-2015

16.1 **Demande de creusage du fossé de la rue Ste-Thérèse**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité du Village de Roxton Falls a transmis une résolution demandant au Canton de Roxton d'analyser la possibilité de procéder au creusage du fossé de la

rue Ste-Thérèse du côté de la limite du territoire du Village de Roxton Falls;

CONSIDÉRANT QUE le problème d'égouttement des eaux est dû aux travaux qui ont été effectués par la Municipalité du Village de Roxton Falls sur les terrains de leur nouveau développement résidentiel;

CONSIDÉRANT QU'il y a quelques années, la Municipalité du Canton de Roxton a dû défrayer les coûts pour le nettoyage du fossé sur la rue Marois (qui est située sur le territoire de la Municipalité du Village de Roxton Falls) à la demande du Village de Roxton Falls puisque le fossé était situé du côté du territoire du Canton de Roxton;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont analysé la situation;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par M. Gilles Ducharme appuyé par M. Éric Beauregard et résolu à l'unanimité des conseillers que les membres du conseil de la Municipalité du Canton de Roxton refusent de procéder au creusage dudit fossé et ce, pour les raisons suivantes :

- la responsabilité des travaux revient à la Municipalité du Village de Roxton Falls puisque la problématique d'égouttement de l'eau a été causée suite aux travaux effectués par le Village de Roxton Falls;

- les membres du conseil considèrent que le Village devrait payer pour les travaux de creusage du fossé sur la rue Ste-Thérèse au même titre qu'ils ont payé pour le nettoyage du fossés sur la rue Marois.

Adoptée

117-07-2015

16.2 **Séance de photos avec Communications par l'image pour le site internet**

Il est proposé par M. François Légaré appuyé par Mme Diane Ferland et résolu à l'unanimité des conseillers de mandater Communications par l'image pour la prise de photos sur le territoire de la municipalité afin d'avoir une banque d'images pour la confection du site internet de la municipalité. Qu'un budget maximal de 500 \$ soit fixé.

Adoptée

18. **Correspondance**

Les membres du conseil ont tous reçu le bordereau de la correspondance reçue.

118-07-2015

20. **Levée de l'assemblée**

Il est proposé par M. Gilles Ducharme appuyé par Mme Diane Ferland et résolu à l'unanimité des conseillers que l'assemblée soit levée à 20 h 10.

Adoptée

Stéphane Beauchemin
Maire

Caroline Choquette
Directrice générale et
secrétaire-trésorière

Je, Stéphane Beauchemin, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du code municipal.

